

Bon de souscription

Je fais un don de €

à l'ordre de Association diocésaine de Sens

à renvoyer à

Association diocésaine de Sens

7, rue Française - CS 287

89005 Auxerre cedex

pour la réfection de la toiture du presbytère de
Villeneuve-sur-Yonne

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Paroisse

Courriel

Je donne en ligne:

donnons-yonne.catholique.fr/chantiers-projets/

DONNÉES PERSONNELLES

En renvoyant ce coupon, je transmets des données personnelles:

j'autorise l'Association diocésaine de Sens à collecter et utiliser mes données personnelles pour me transmettre toute information relative aux activités pastorales, paroissiales, diocésaines et sollicitations d'appel aux dons. Mes données seront conservées tant que j'aurai un contact régulier avec l'Église catholique.

je n'autorise pas l'Association diocésaine de Sens à collecter et utiliser mes données personnelles.

À Signature

Le

Plus de renseignements:

Paroisse Sainte-Alpais



Maison paroissiale
16, rue du Puits d'Amour
89500 Villeneuve-sur-Yonne

saintealpais@paroisses89.fr



Réfection de la toiture du presbytère

Paroisse Sainte-Alpais

Photos: paroisse Sainte-Alpais

Réalisation: service Communication du diocèse de Sens & Auxerre -
juin 2023

Une nouvelle toiture pour le presbytère de Villeneuve-sur-Yonne

L'église de Villeneuve-sur-Yonne est dédiée à l'Assomption de la Vierge Marie. Depuis 2012, la charpente et la couverture en tuiles ont été refaites entièrement.

En 2016, une nouvelle croix en pierre de Saint-Maximin a été posée sur le faîte du pignon ouest, remplaçant celle de 1597 ôtée à la Révolution.

Le presbytère, qui se trouve tout près de l'église Notre-Dame de l'Assomption et qui permet de loger le prêtre en charge de la paroisse Sainte Alpais à besoin à son tour d'une grande campagne de chantier.

Une première étape d'envergure et donc la réfection complète de la toiture. ♦



le toit depuis le jardin du presbytère



le toit
depuis le grenier



Coût du projet

Devis global 30 195 €

Les dons transitent par le diocèse pour le reçu fiscal, et sont reversés en totalité à la paroisse pour le financement du projet.

Déduction fiscale

avantageuse

Si vous êtes imposable, vous pouvez déduire de vos impôts 66 % du montant de votre don dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Par exemple, si vous faites un don de 120 €, cela ne vous coûtera que 40,80 €. À réception de votre don, un reçu fiscal vous sera adressé sous quelques semaines.

En ce qui concerne les déductions pour l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) et l'impôt société, vous pouvez contacter :

Vincent Dano : 03 86 72 93 84

econome@diocese89.fr



vue sur le toit depuis
la lucarne

